

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CA du CCAS		
14/03/2024		
2024_04	Aides sociales/ Attribution secours d'urgence famille D	Approuvée
2024_05	Présentation du rapport d'orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientations budgétaire	Approuvée
2024_06	Adoption du règlement budgétaire et financier	Approuvée

Liste déposée sur le site internet de la commune de Tignieu-Jamezyieu le 18/07/2024

**MAIRIE
DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU
(Isère)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars, le Conseil d'Administration de la commune de Tignieu-Jamezyieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, président du CCAS

Date de convocation : le 08 mars 2024

**Nombre de
Conseillers :**

PRESENTS : Mmes Stéphanie BERENGE, Nathalie GAROFALO, Julie LOPEZ, Danièle MATEOSSIAN, Maryse ULMANN, Sylvie GUICHERD, M. Roland MICHALLET

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 13

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :

M. SBAFFE Jean-Louis à M. MICHALET Roland, Mme LUBIN Marlène à Mme BÉRENGÉ Stéphanie, Mme LAMBERT Madeleine à Mme GUICHERD Sylvie

Objet : AIDES SOCIALES/ ATTRIBUTION DE SECOURS D'URGENCES FAMILLE D

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que la famille D est en difficulté sociale du fait d'un découvert bancaire important et d'une baisse subite des revenus du foyer, à la suite d'un changement de situation professionnelle brutale et à la maladie du père de famille ;

CONSIDERANT que pour aider cette famille, le CCAS propose de lui octroyer un secours locatif de 500 euros sur un loyer de plus de 750 euros, considérant que le recours au FSL n'est pas possible (plafond de ressources) ;

Le conseil d'administration, à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER un secours locatif à la famille D d'un montant de 500€ ;
- D'AUTORISER le Président du CCAS à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,
Le président du CCAS,
Jean-Louis SBAFFE



CCAS de Tignieu-Jamezyieu - Séance du 14 mars 2024



99_DE-038-213805070-20240314-CCAS_2024_0

Publié le 18/07/2024

**MAIRIE
DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU
(Isère)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars, le Conseil d'Administration de la commune de Tignieu-Jamezyieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, président du CCAS

Date de convocation : le 08 mars 2024

Nombre de Conseillers : **PRESENTS :** Mmes Stéphanie BERENGE, Nathalie GAROFALO, Julie LOPEZ, Danièle MATEOSSIAN, Maryse ULMANN, Sylvie GUICHERD, M. Roland MICHALLET

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 13

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :

M. SBAFFE Jean-Louis à M. MICHALET Roland, Mme LUBIN Marlène à Mme BÉRENGÉ Stéphanie, Mme LAMBERT Madeleine à Mme GUICHERD Sylvie

Objet : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE

VU les articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants avant l'examen du budget primitif, ainsi qu'aux CCAS de telles communes ;

CONSIDERANT que ce préalable obligatoire doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget et être constaté par l'adoption d'une délibération spécifique, sur la base d'un rapport présenté en séance ;

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ACTE la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires préparatoires à l'adoption du budget primitif 2024, tel que présenté en séance.

Pour copie conforme,
Le président du CCAS,
Jean-Louis SBAFFE



CCAS de Tignieu-Jamezyieu - Séance du 14 mars 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-2138 05 07 0-2024 03 14-CCAS_2024_0

Publié le 18/07/2024

**MAIRIE
DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU
(Isère)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars, le Conseil d'Administration de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, président du CCAS

Date de convocation : le 08 mars 2024

**Nombre de
Conseillers :**

PRESENTS : Mmes Stéphanie BERENGE, Nathalie GAROFALO, Julie LOPEZ, Danièle MATEOSSIAN, Maryse ULMANN, Sylvie GUICHERD, M. Roland MICHALLET

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 13

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :

M. SBAFFE Jean-Louis à M. MICHALET Roland, Mme LUBIN Marlène à Mme BÉRENGÉ Stéphanie, Mme LAMBERT Madeleine à Mme GUICHERD Sylvie

Objet : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

VU l'article L5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

CONSIDERANT que l'établissement d'un règlement budgétaire et financier permet de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et de se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que la direction des finances et les services de la collectivité s'approprient et partagent ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Définir les modalités de gestion en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP) et combler les éventuels « vides juridiques » ;

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;
- DE CHARGER monsieur le président des modalités d'application de ce règlement, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Pour copie conforme,
Le président du CCAS,
Jean-Louis SBAFFE

CCAS de Tignieu-Jameyzieu - Séance du 14 mars 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-2138 05 07 0-2024 03 14-CCAS_2024_0

Publié le 18/07/2024